

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW, code 01

hebdomadaires régionaux de la Mauricie et Centre-du-Québec (régions 04 et 17) + liste télécopieur

**Projet de centrale de cogénération de Bécancour par TransCanada Energy Ltd**

**Du 7 octobre au 21 novembre 2003 : consultation du dossier et possibilité de requérir  
une audience publique**

**Québec, le 7 octobre 2003** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend publics aujourd'hui, à la demande du ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatifs au projet de centrale de cogénération de Bécancour par TransCanada Energy Ltd. Les documents sont accessibles à la population dans le cadre de la *Période d'information et de consultation publiques* qui débute aujourd'hui le 7 octobre 2003 et se terminera le 21 novembre 2003.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, groupe, municipalité ou organisme peut demander la tenue d'une audience publique auprès du ministre de l'Environnement. Le cas échéant, le ministre pourrait donner au BAPE le mandat d'enquêter et de consulter la population sur le projet. Une commission du BAPE serait alors formée par le président du BAPE pour mener à terme le mandat d'enquête et d'audience publique.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Périodes d'information et de consultation publiques ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque publique de Bécancour, 1295, avenue Nicolas-Perrot ;
- Municipalité de Champlain, 819, rue Notre-Dame ;
- Université du Québec à Trois-Rivières, Bibliothèque, Pavillon Albert-Tessier, 3351, boulevard des Forges.

Veuillez prendre note qu'un registre est disponible dans chacun des centres de consultation pour permettre aux citoyens qui le désirent d'y laisser leurs commentaires.

**Quel est le droit du citoyen?**

Tout citoyen qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande écrite doit être transmise, au plus tard **le 21 novembre 2003**, au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, au 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

## **QU'EST-CE QUE LE BAPE?**

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours, celui d'enquête et d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui d'enquête et de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

## **LE PROJET**

En réponse à l'appel d'offre A/O-2001-01 d'Hydro-Québec Distribution, TransCanada Energy Ltd propose la construction d'une centrale thermique de cogénération d'une puissance maximale de 547 mégawatts opérant au gaz naturel. Sur une base annuelle, la centrale générerait environ 4,5 térawattheures. Le site choisi occuperait une superficie d'environ 10 hectares dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour. Cette centrale alimenterait en vapeur, au rythme d'environ 256 tonnes à l'heure, deux industries du Parc industriel de Bécancour, soit Norsk-Hydro Canada Inc. et la Société PCI Chimie Canada. La centrale devrait être mise en service en septembre 2006. Le projet représente un investissement d'environ 500 millions de dollars. Les travaux de construction s'échelonnent sur une période de 26 mois.

## **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon TransCanada Energy Ltd, le bilan global des émissions de gaz à effet de serre, tenant compte des fermetures de chaudières engendrées par la vente de vapeur, pourrait représenter une augmentation nette de 1,7 % des émissions de gaz à effet de serre au Québec et de 0,21 % au Canada. La centrale de cogénération à cycle combiné présenterait cependant le rendement net le plus élevé en récupérant la chaleur des gaz d'échappement des turbines à combustion et en permettant l'utilisation par des tiers d'une partie de la vapeur produite.

TransCanada affirme que les concentrations dans l'air ambiant des contaminants résultants des émissions atmosphériques de la centrale seraient inférieures aux normes en vigueur ou aux critères du ministère de l'Environnement et que les effets sur la qualité de l'air attribuables à la centrale seraient négligeables.

Les eaux usées de procédé de la centrale seraient acheminées au fleuve Saint-Laurent via le tunnel existant de Norsk-Hydro. Selon l'étude d'impact, les caractéristiques de l'effluent rencontreraient les objectifs environnementaux de rejet requis par le ministère.

La colonne de refroidissement produirait un panache de vapeur sous certaines conditions climatiques.

Au chapitre des répercussions positives, l'étude d'impacts mentionne que la réalisation du projet permettrait de répondre à la demande croissante d'électricité prévue au cours des prochaines années. Le projet apporterait une réduction importante des quantités émises de SO<sub>2</sub> à la suite de la fermeture de chaudières chez les clients achetant la vapeur. À l'échelle du Québec, les retombées économiques du projet sont évaluées à 118 millions de dollars. La construction de la centrale pourrait nécessiter jusqu'à 600 travailleurs.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec madame Marielle Jean, au numéro suivant : (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [marielle.jean@bape.gouv.qc.ca](mailto:marielle.jean@bape.gouv.qc.ca).